

02/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMPAGNIE "ICI ET MAINTENANT THEATRE" POUR LA PRESENTATION D'UN SPECTACLE AU FESTIVAL D'AVIGNON 2001

Rapporteur : Mme DALLE

La toute jeune compagnie "Ici et maintenant théâtre" implantée à Châlons-en-Champagne a produit avec succès son premier spectacle "l'Atelier volant". Il s'agit d'une pièce loufoque de Valère Novarina, mise en scène par Christine BERG, qui a été présentée à la salle Rive-Gauche du 8 au 17 février 2001. Ce spectacle a été soutenu par le Conseil Régional et le Conseil Général, la DRAC, l'ORCCA ainsi que les SPEDIDAM (Sociétés de Perception et de Distribution des Droits des Artistes de la Musique).

L'ORCCA a sélectionné cette compagnie ainsi que quatre autres au niveau régional pour présenter leur spectacle au Festival d'Avignon. La Région met en place un système très efficace et très complet d'aide aux compagnies dramatiques de Champagne-Ardenne : mise à disposition du lieu, acheminement du matériel, communication et subvention destinée aux acteurs et techniciens.

Mais la compagnie "Ici et maintenant théâtre", très sensible à l'attention que lui porte la Région ne dispose d'aucun budget fonctionnement pour suppléer à l'aide de la Région qui est certes considérable mais insuffisante pour lui permettre d'entreprendre une action qui comporte des risques financiers.

Aussi, s'adresse-t-elle à la Ville de Châlons-en-Champagne pour solliciter une subvention afin de se rendre à Avignon, rendez-vous annuel de tous les professionnels du spectacle.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 F (3 048,98 €) pris sur les imprévus de fonctionnement pour permettre à cette compagnie théâtrale de se rendre à Avignon.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles du 17 avril 2001

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 juin 2001,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'octroyer à la compagnie "Ici et maintenant théâtre", une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 F (3 048,98 €) destinée à contribuer au financement de la présentation du spectacle "l'Atelier volant" au Festival d'Avignon.

DIT que la dépense correspondante sera imputée à la sous fonction 92 33 compte nature 657.4, opération 01-1040-00 après virement à partir des imprévus de fonctionnement.

Le Rapporteur :
Signé : Mme DALLE

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**